

Lyon, le 19/12/2013

Alain Chabrolle devient le nouveau président d'Air Rhône-Alpes

Le mercredi 4 décembre 2013 à Lyon, le Conseil d'Administration d'Air Rhône-Alpes a élu Alain Chabrolle pour assurer la présidence de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air de la région. Il succède à Jean-Marc Uhry, ancien vice-président de Grenoble-Alpes Métropole en charge de l'environnement et fervent promoteur de la transversalité air-climat-énergie. Le Conseil d'Administration d'Air Rhône-Alpes a tenu à saluer le courage politique et la détermination à agir du Président sortant.

Alain Chabrolle est actuellement Vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à la santé et à l'environnement. Ingénieur de formation, il a pendant 25 ans exercé son métier de consultant dans le domaine de la dépollution. Habitué des fonctions associatives au sein de la FRAPNA et de France Nature Environnement, il est administrateur de longue date des organismes agréés de surveillance de l'Air de la région. Il s'est tourné vers des fonctions politiques en 2002. Il représente aujourd'hui l'Association des Régions de France au Conseil national de l'air et au Conseil national de la transition écologique ; deux instances de concertation portant sur l'amélioration des politiques relatives à l'air, l'énergie, l'environnement pilotées par le Ministère chargé de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Lors de son discours devant le Conseil d'Administration, Alain Chabrolle a tenu à rappeler que la Région jouait au sein d'Air Rhône-Alpes un rôle de lien entre les différentes entités territoriales pour synthétiser une approche régionale, d'interface entre la réalité des territoires et les orientations et exigences nationales et européennes en matière de politique sur l'air, tout en permettant un effet levier technique et financier sur l'amélioration des connaissances et la recherche. Il a rappelé son attachement aux valeurs affichées par Air Rhône-Alpes : qualité de l'expertise, concertation entre acteurs tant au niveau des territoires qu'entre les 4 collèges (Etat, Collectivités, acteurs du monde économique et acteurs du monde associatif), indépendance de la structure et transparence de l'information.

Alain Chabrolle partage les orientations impulsées dans les deux dernières années par le Conseil d'Administration et s'inscrit dans une continuité de mise en application du plan de surveillance. Il est particulièrement attentif à inscrire le travail d'Air Rhône-Alpes dans l'intérêt général, à favoriser la mutualisation des outils d'aide à la décision dans des observatoires cohérents et ouverts de manière à faire émerger des transversalités d'actions sur le territoire. Il considère la communication comme un point essentiel à développer pour inciter les rhônalpins au changement de comportement individuel et collectif à opérer pour résorber les contentieux européens sur l'air ; il a en effet la conviction que les programmes d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air doivent être bâtis au plus près des territoires dans un processus de co-construction avec les différents acteurs impliqués. Enfin, les observatoires environnementaux font partie d'un ensemble européen et le nouveau président entend qu'Air Rhône-Alpes continue de s'inscrire dans cette dimension. Conscient de la difficulté que peut revêtir cette position de président d'un des plus importants observatoires de l'air français, en effectif de personnel comme en moyens, Alain Chabrolle est toutefois confiant dans la capacité d'Air Rhône-Alpes à remplir sa mission.

Air Rhône-Alpes est l'organisme agréé par le Ministère chargé de l'Ecologie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Ses principales missions sont d'évaluer et d'informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes, d'améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Sa constitution quadripartite (Etat, collectivités territoriales, représentants des activités économiques, monde associatif et personnalités qualifiées) garantit son indépendance et la transparence de l'information délivrée.

Les moyens financiers de l'observatoire proviennent de manière équilibrée de subventions d'Etat, des collectivités territoriales et de fonds prélevés sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

www.air-rhonealpes.fr

 **CONTACT PRESSE**

Service communication communication@air-rhonealpes.fr

04 72 81 66 52 ou 04 72 14 54 23